Informations de base

2000/2116(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations UE/Ukraine: stratégie commune **Subject** 6.40.04 Relations avec la Communauté des États indépendants (CEI) **Zone géographique** Ukraine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	VÄYRYNEN Paavo (ELDR)	11/01/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures	TERRÓN I CUSÍ Anna (PSE)	04/09/2000
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	ADAM Gordon J. (PSE)	25/05/2000
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2316	2000-12-04
Affaires générales	2406	2002-01-28
Affaires générales	2327	2001-01-22
Affaires générales	2362	2001-06-25

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/12/1999	Publication du document de base non-législatif	N5-0208/2000	Résumé

03/05/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/12/2000	Débat au Conseil		
22/01/2001	Débat au Conseil		Résumé
27/02/2001	Vote en commission		Résumé
27/02/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0083/2001	
14/03/2001	Débat en plénière		
15/03/2001	Décision du Parlement	T5-0150/2001	Résumé
15/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
25/06/2001	Débat au Conseil		
05/12/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		
28/01/2002	Débat au Conseil		Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2116(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/12718

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0083/2001	27/02/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0150/2001 JO C 343 05.12.2001, p. 0204-0277	15/03/2001	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	N5-0208/2000 JO L 331 23.12.1999, p. 0001	11/12/1999	Résumé

Relations UE/Ukraine: stratégie commune

2000/2116(COS) - 22/01/2001

Le Conseil a pris note du plan de travail de la Présidence suédoise concernant la mise en oeuvre de la stratégie commune de l'UE à l'égard de l'Ukraine. Le plan de travail est établi à partir des objectifs principaux fixés dans la stratégie commune, à savoir : · aide au processus de mutation

économique et de transition vers la démocratie en Ukraine; · assurer la stabilité et la sécurité et relever les défis communs auxquels est confronté le continent européen; · appui en faveur d'une coopération renforcée entre l'UE et l'Ukraine dans le contexte de l'élargissement de l'UE.

Relations UE/Ukraine: stratégie commune

2000/2116(COS) - 11/12/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir une stratégie à l'égard de l'Ukraine. CONTENU : l'objectif du Conseil de l'Union est d'établir une stratégie générale de partenariat avec l'Ukraine principalement axée sur : - l'avènement d'une démocratie stable, ouverte et pluraliste en Ukraine, régie par l'État de droit, propice au bon fonctionnement d'une économie de marché stable bénéficiant à l'ensemble de la population, - la coopération afin de maintenir la stabilité et la sécurité en Europe et dans le monde et trouver des réponses aux défis communs auxquels est confronté le continent, - l'intensification de la coopération économique, politique et culturelle avec l'Ukraine ainsi que la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Cette stratégie commune s'appuierait sur l'accord de partenariat et de coopération conclu entre l'Union et l'Ukraine. Plusieurs volets seraient ainsi abordés dans cette stratégie : 1) Volet 1 : aide au processus de transition vers la démocratie et de mutation économique par la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et des insitutions publiques en Ukraine et l'appui au processus de mutation économique; 2) Volet 2 : l'appui à la coopération visant à renforcer la stabilité et la sécurité en Europe (en particulier, contrôles des exportations d'armes) et coopération dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et de la sûreté nucléaire; 3) Volet 3 : appui à l'intégration de l'Ukraine dans l'économie européenne et mondiale ainsi que coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et appui à la coopération régionale et transfronatlière avec les pays voisins. · noter qu'une coopération spécifique est prévue dans ce cadre avec la Russie. Une coopoération spécifique dans le domaine culturel et des échanges (jumelages) est également prévue. La stratégie comporte également le détail des actions à mener dans le cadre des objectifs généraux ci-avant décrits, avec un calendrier indicatif du début des actions dans certains cas. La stratégie sera applicable dès le 23.12.1999 pour une période initiale de 4 ans. Elle pourra être prorogée, réexaminée et, au besoin, adaptée par le Conseil européen sur proposition du Conseil.

Relations UE/Ukraine: stratégie commune

2000/2116(COS) - 15/03/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Paavo VÄYRYNEN (ELDR, FIN) sur la stratégie de l'Union à l'égard de l'Ukraine, le Parlement européen s'est complètement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plénière a également insisté pour que l'Ukraine résolve ses problèmes constitutionnels en suspens de manière à établir un juste équilibre démocratique entre exécutif et législatif. Sur le plan économique, la plénière a insisté pour que les institutions de l'Union et le gouvernement ukrainien (avec l'aide d'institutions financières internationales) établissent en Ukraine une agence permettant d'assurer les investissements étrangers et de promouvoir les exportations. D'autres mesures sont attendues en particulier dans le secteur agricole, des énergies renouvelables, de la sûreté nucléaire, du développement des réseaux de téléphonie et des médias (avec la possibilité de diffuser "Euronews" dans ce pays). La plénière a en particulier demandé qu'une étude d'impact soit réalisée par la Commission sur les chances d'aboutissement d'une zone de libre-échange UE-Ukraine telle que prévue par l'accord de Partenariat et de Coopération conclu avec ce pays. Elle appuie également la candidature de l'Ukraine à l'OMC. Enfin, le Parlement demande que l'Ukraine ratifie la Convention de Genève sur le statut des réfugiés ainsi que la Convention d'Ottawa sur la destruction des mines antipersonnel. Des mesures sont également réclamées pour réglementer les exportations d'armes dans ce pays.

Relations UE/Ukraine: stratégie commune

2000/2116(COS) - 28/01/2002

Le Conseil a pris acte du plan de travail de la présidence espagnole relatif à la mise en oeuvre de la stratégie commune de l'UE à l'égard de l'Ukraine. Ce plan de travail met l'accent sur les objectifs suivants: - contribuer à la consolidation d'une démocratie pleine, stable et pluraliste, régie par l'État de droit et le respect des droits de l'homme; - soutenir le processus de réformes économiques et sociales en Ukraine et coopérer à la création des conditions nécessaires à une économie de marché efficace permettant à l'Ukraine de s'intégrer dans l'économie mondiale; - encourager la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures; - favoriser le rapprochement entre l'UE et l'Ukraine, y compris en poursuivant les efforts visant au rapprochement progressif des législations de l'UE et de l'Ukraine; - poursuivre la coopération et le dialogue avec l'Ukraine dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune; - renforcer la coopération en matière de non-prolifération et de désarmement et dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et de la sûreté nucléaire.